



Le contrat territorial Vienne amont

Séminaire technique de la plate-forme « Eau, espaces, espèces »



Plan de <u>l'intervention</u>

- 1. Le PNR de Millevaches, un territoire d'eau
- L'outil « contrat territorial » (CT)
- 3. Le CT Vienne amont : objectifs et enjeux
- 4. Le financement des actions
- 5. Les phases opérationnelles
- 6. La dynamique actuelle
- 7. L'engagement des maîtres d'ouvrage
- 8. La coordination du CT
- 9. La gouvernance du CT

1/ Le PNR de Millevaches, un territoire d'eau

Premiers reliefs importants exposés aux perturbations atlantiques

- pluviométrie importante 1400 mm/an
- réseau hydrographique dense

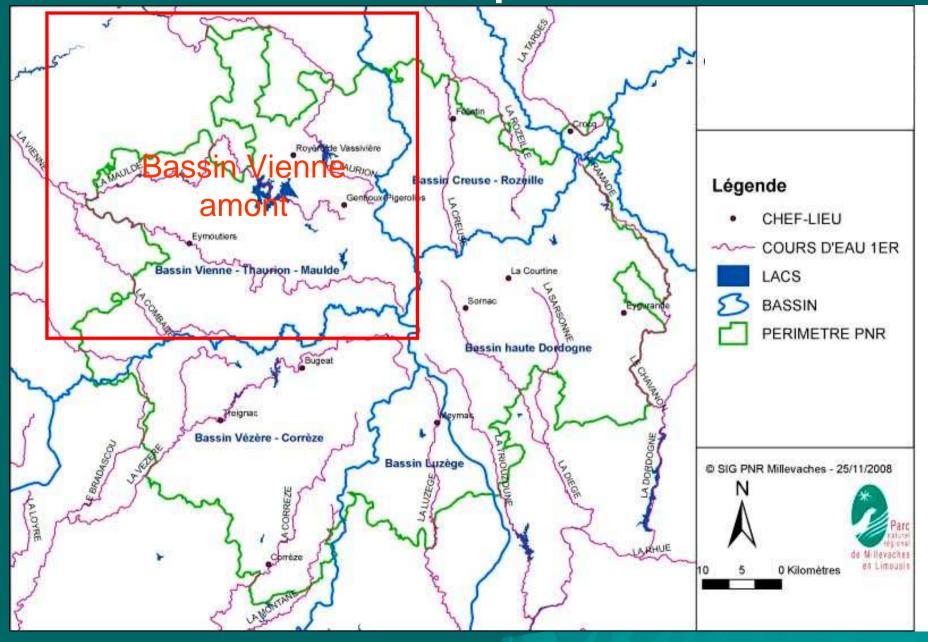
Un territoire en tête de bassins

- 6 bassins versants principaux
- partage des eaux entre 2 districts Loire-Bretagne et Adour Garonne
- débits des rivières assez faibles très liés à la pluviométrie

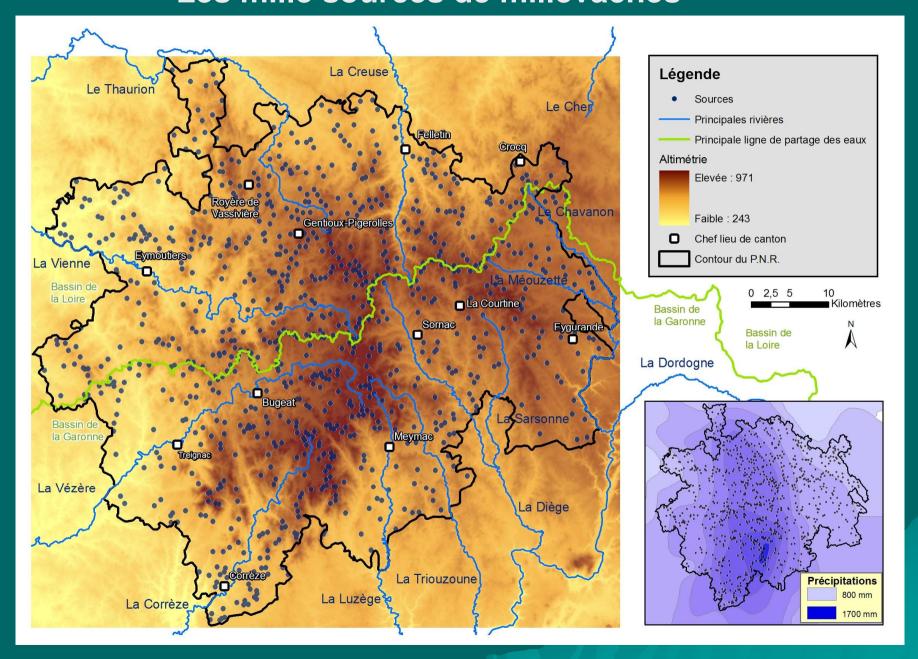
Un sous-sol imperméable à dominante granitique

- présence de très nombreuses sources
- eaux acides très faiblement minéralisées

Les différents bassins du plateau de Millevaches



Les mille sources de millevaches



1/ Le PNR de Millevaches, un territoire d'eau

- Un territoire à enjeux aquatiques forts :
 - rivières de première catégorie
 - très forte densité en **zones humides** (> 5% du PNR)
 - grandes retenues (dont Lac de Vassivière > 1000 ha)
- Un territoire à moule perlière, écrevisse à pieds blancs, truite fario, lamproie de planer, ... des espèces patrimoniales en fortes régressions.

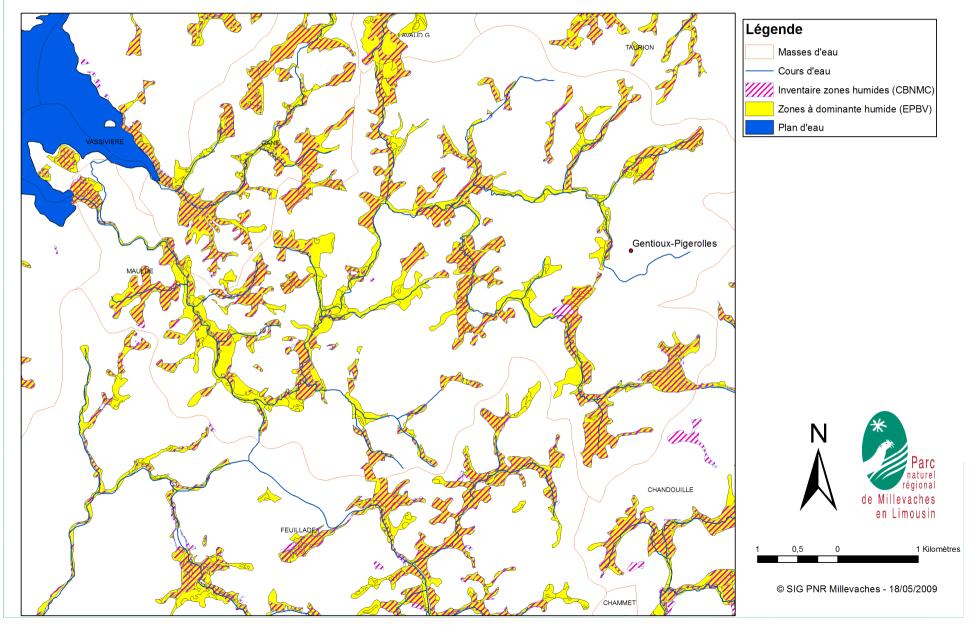




Deux inventaires zones humides complémentaires

Contrat territorial Vienne amont

Inventaires des zones humides et des zones à dominante humide



2/ L'outil « contrat territorial »

Objectifs généraux:

La réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques.

Impulser une véritable **logique préventive** et non pas curative de gestion des eaux (aspects qualitatifs et quantitatifs) et des milieux aquatiques.

Corriger les altérations constatées sur les cours d'eau et les zones humides en préservant les fonctionnalités existantes, en restaurant les fonctionnalités dégradées ou en recréant des fonctionnalités pour des milieux très artificialisés



2/ L'outil « contrat territorial »

Un outil technique et financier de programmation d'actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques

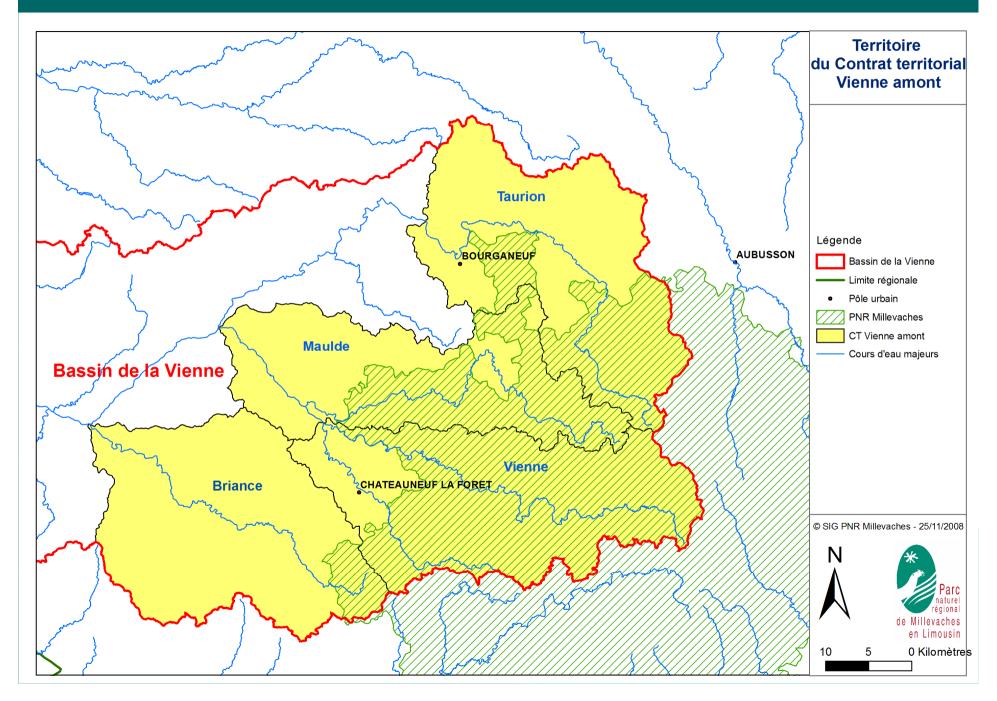
- Conclu pour une durée maximale de 5 ans, évalué la dernière année, et renouvelable une fois après accord
- Les bénéficiaires directs en sont :
 - les communes et leurs groupements
 - autres collectivités
 - associations

3/ Le contrat Vienne amont

- un contrat centré sur les problématiques « milieux aquatiques zones humides »
- un contrat de « têtes de bassin »
 - Vienne
 - Maulde
 - Thaurion
 - Briance

Secteur	Nom du Bassin	Surface (km²)
L00	la Vienne de sa source à la Combade	639,61
L01	la Vienne de la Combade au Taurion	523,99
L02	le Thaurion de sa source à la Leyrenne	608,92
L05	la Briance & ses affluents	618,74
	Total surface	2391,25

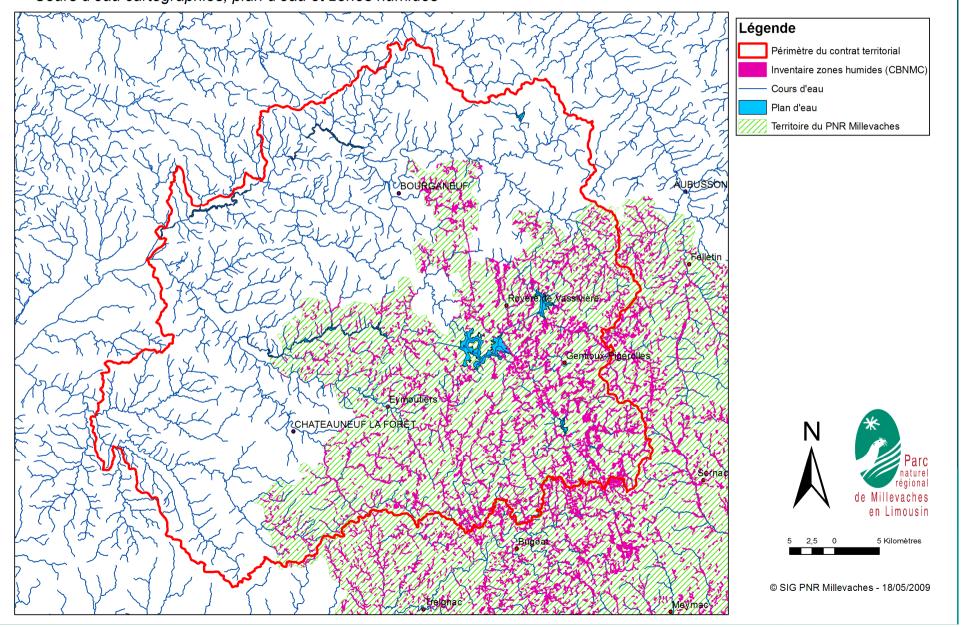
Territoire du haut bassin de la Vienne



Périmètre du Contrat Vienne amont

Contrat territorial Vienne amont

Cours d'eau cartographiés, plan d'eau et zones humides



3/ Le contrat Vienne amont

Caractéristiques générales du projet

Pilote porteur du projet et coordinateur : PNR de Millevaches en Limousin

Partenaire technique associé au pilotage : Établissement Public du Bassin de la Vienne

Partenaires financiers:

Agence de l'Eau Loire-Bretagne + Région Limousin

Partenaires financiers restant à associer : Conseils généraux

Dossier de présélection accepté : novembre 2007

Phase d'élaboration : en cours

Phase de mise en œuvre : prévue début 2010

Durée prévue du contrat : 5 ans

3/ Le contrat Vienne amont

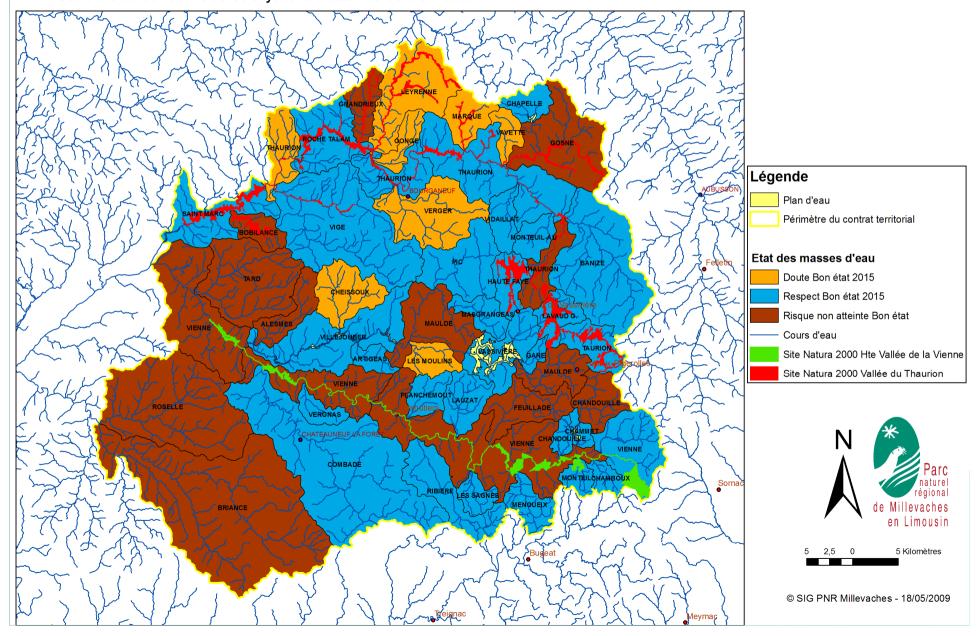
Chiffres-clés:

- 46 masses d'eau « cours d'eau »
- → 7 masses d'eau « plan d'eau »
- ◆ 15 masses d'eau en risque (morpho / hydro)
- ♦ 8 masses d'eau en doute (morpho / hydro)
- ◆ 2 400 km² de territoire initial
- Plus de 100 communes potentiellement concernées dont 35 dans le Parc
- 49 000 habitants (données 1999)

Le Contrat Vienne amont et la Directive Cadre Eau

Périmètre du Contrat territorial Vienne amont

Masses d'eau concernées et objectifs d'atteinte du bon état



3/ Le contrat Vienne amont

Les facteurs déclassants des masses d'eau

- érosion des berges,
- colmatage des fonds,
- pollutions diffuses par les matières organiques,
- disparition d'habitats semi naturels ouverts en zones humides

Mais un déclassement des masses d'eau essentiellement par rapport aux problèmes de morphologie

- Thème 1 : La restauration des fonctionnalités naturelles des milieux et le maintien de la biodiversité
 - ◆ Actions en cours d'eau
 - Actions sur zones humides
 - ◆ Actions sur les étangs
 - ◆ Restauration continuité écologique
 - Gestion espèces envahissantes

- Thème 2 : La réduction des pollutions et la préservation de la qualité des eaux pour assurer activités et usages
 - Étude diagnostic de l'eutrophisation des plans d'eau
 - Actions de prévention et de lutte locale autour de plans d'eau en lien avec le développement de cyanobactéries
 - Lutte contre la pollution par les produits phytosanitaires
 - Actions expérimentales ou innovantes de réduction des pollutions à la source (seulement pour les contrats territoriaux)

- Thème 3 : La gestion solidaire de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - Suivi et gestion des cours d'eau (poste de technicien rivière et frais de fonctionnement)
 - Actions de communication

- ♦ Thème 4 : Sensibilisation et éducation à l'environnement
 - Formation aux changements de pratiques de catégories d'acteurs du bassin versant
 - Programme de sensibilisation éducation à la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

5/ Les phases opérationnelles

PHASE DE PRESELECTION:

Terminée en novembre 2007

PHASE D'ELABORATION: 2008 - 2009

En cours

PHASE DE VALIDATION - SIGNATURE:

Octobre - décembre 2009

PHASE DE MISE EN ŒUVRE:

Janvier 2010 - décembre 2014

PHASE D'EVALUATION:

- -À mi parcours (2012)
- -À la fin du contrat (2014)

6/ Dynamique actuelle du projet

Depuis la réunion de lancement officiel en décembre 2008 :

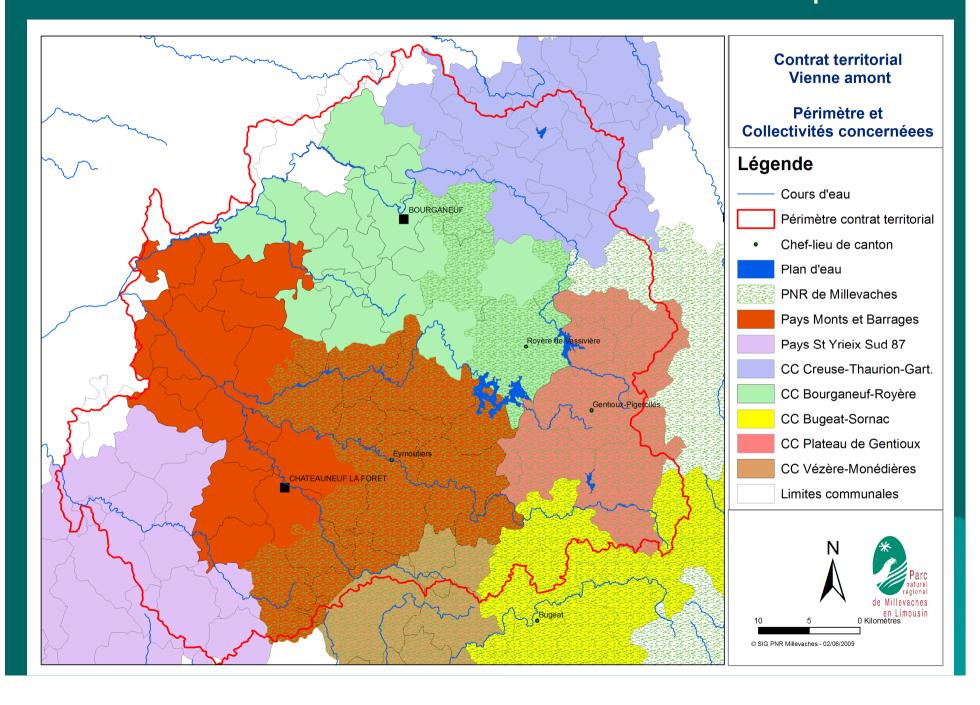
- 2 réunions de tous les maîtres d'ouvrages concernés
- rencontre et mobilisation individuelle des maîtres d'ouvrage
- 1 réunion avec les financeurs programmée pour l'été
- engagement des maîtres d'ouvrage en cours, à finaliser rapidement
- programmes des maîtres d'ouvrages principaux en cours d'élaboration

7/ L'engagement des maîtres d'ouvrage

Le bassin Vienne amont : un territoire complexe

- de nombreuses collectivités concernées
- des structures se recouvrant partiellement (communautés de communes, syndicats, pays, PNR)
- un bassin à cheval sur trois départements
 - multiplicité des acteurs
 - politiques départementales différentes
- une compétence « cours d'eau » exercée de manière contrastée par les collectivités

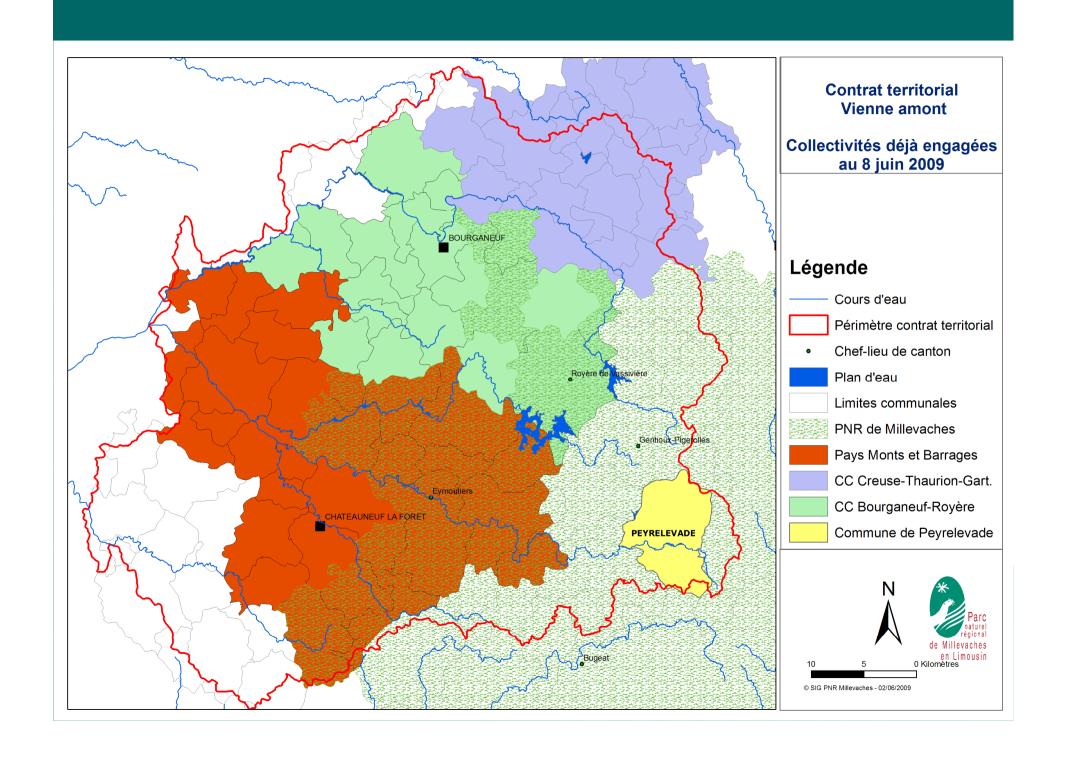
La bassin Vienne amont : un territoire complexe



7/ L'engagement des maîtres d'ouvrage

9 acteurs déjà engagés dans le CT

- Le PNR de Millevaches
- 2. Le Pays Monts et Barrages
- 3. La Communauté de communes Bourganeuf-Royère
- 4. La Communauté de communes Creuse-Thaurion-Gartempe
- 5. La Communauté de communes Bugeat-Sornac
- 6. Le Conservatoire régional d'espaces naturels du Limousin
- 7. La Fédération de pêche de Haute-Vienne
- 8. La Fédération de pêche de Corrèze
- 9. La commune de Peyrelevade



7/ L'engagement des maîtres d'ouvrage

Et d'autres acteurs en cours d'engagement ... ou encore à mobiliser

- 1. Le Syndicat Le Lac de Vassivière
- 2. La Communauté de communes du Plateau de Gentioux
- 3. La Communauté de communes Vézère-Monédières
- 4. Le Syndicat Banize-Thaurion
- 5. Le Syndicat de la Briance
- 6. La Fédération de Pêche de la Creuse
- 7. ...
- 8. Et des associations (LNE, CPIE, ...)

8/ La coordination

Une convention entre coordinateurs

- convention de partenariat PNR / EPBV spécifique au CT Vienne amont
 - cadre l'intervention partagée pour la coordination du CT (élaboration et mise en œuvre)
 - répartition selon les échelles de travail et les compétences respectives dans une logique de complémentarité

8/ La coordination

<u>Demandes du PNR et de l'EPBV vis-à-vis des</u> <u>maîtres d'ouvrage</u>

- Recherche de cohérence avec la logique globale du CT orientée
 milieux aquatiques zones humides »
- Recherche d'efficacité collective en synergie avec les autres maîtres d'ouvrage
- Élaboration de projets complets (études, travaux, suiviévaluation, communication-sensibilisation)

8/ La coordination

<u>Demandes des maîtres d'ouvrage vis-à-vis des</u> coordinateurs

- Aide au montage technique et financier (PNR)
- Soutien des projets auprès des financeurs (PNR et EPBV)
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les maîtres d'ouvrages non experts (ex : communes)
- Renforcement et élargissement de la communication sur les projets
- Aide à la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation des actions

9/ La gouvernance

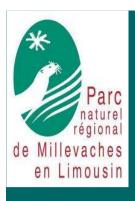
En phase d'élaboration:

• un seul comité de pilotage prévu avant la signature

En phase de mise en œuvre :

• si besoin, création de commissions thématiques ou territoriales

Merci de votre attention





MAE territorialisées sur le bassin versant du Lauzat dans le cadre du CT Vienne amont et du LEADER Millevaches.

Le 10 juin 2009 Nedde







Le contexte

Contexte

MAE financées par Etat et Europe uniquement sur des sites Natura 2000

Objectifs

Volonté du PNR de Millevaches de rééquilibrer le dispositif : le PNR intègre la possibilité de proposer des MAE hors site Natura 2000 dans le programme LEADER.

Financeurs potentiels : Europe , Agence de l'eau Loire Bretagne sur le Bassin Versant de la Vienne, et Région.

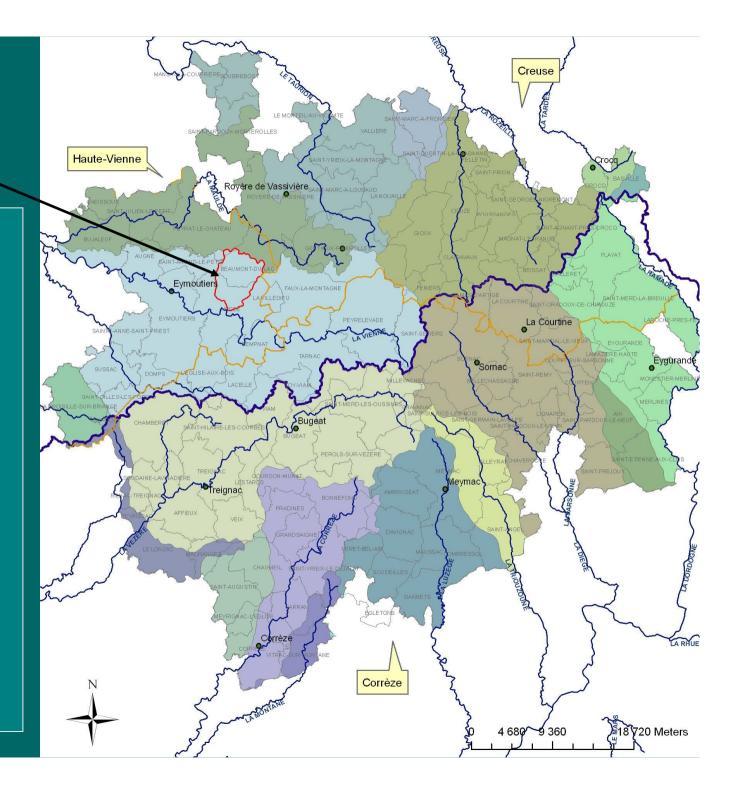
MAE (mesure 214 du PDRH)

Mesures compensatoires (aide à l'hectare) pour des pratiques respectueuses de l'environnement

Sur le Lauzat (MAE objectif « Eau ») : Pratiques qui améliorent la qualité de l'eau et la morphologie du cours d'eau

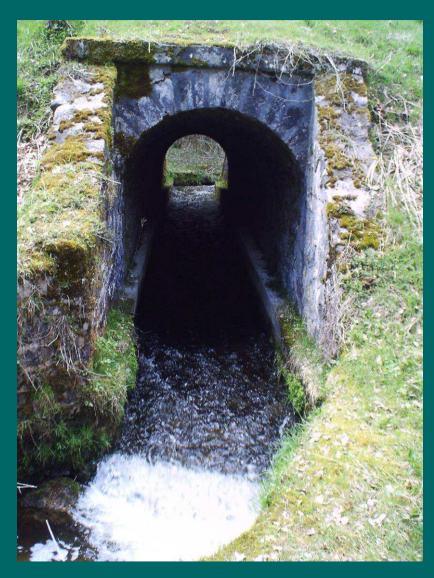
Bassin versant du Lauzat ~

- Bassin versant de la Vienne
- Sous secteur
 hydrographique de la source de la
 Vienne à la
 Combade
- Deux communesNedde etBeaumont-du-Lac
- **2 585 ha**



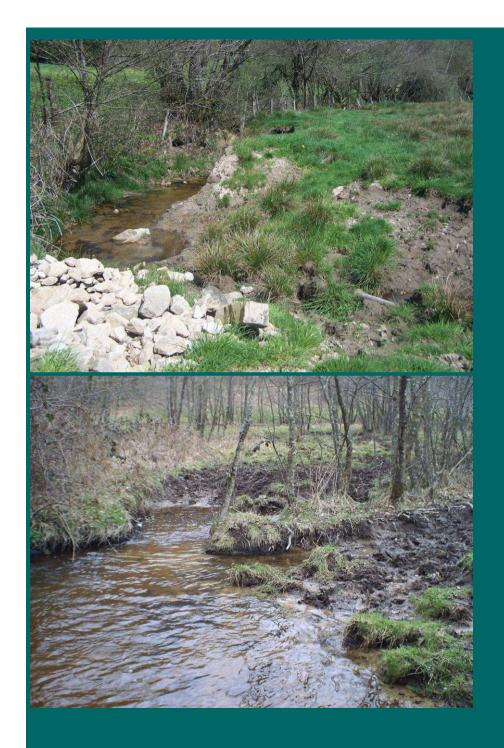
Etude du bassin versant

Des problématiques mises en évidence









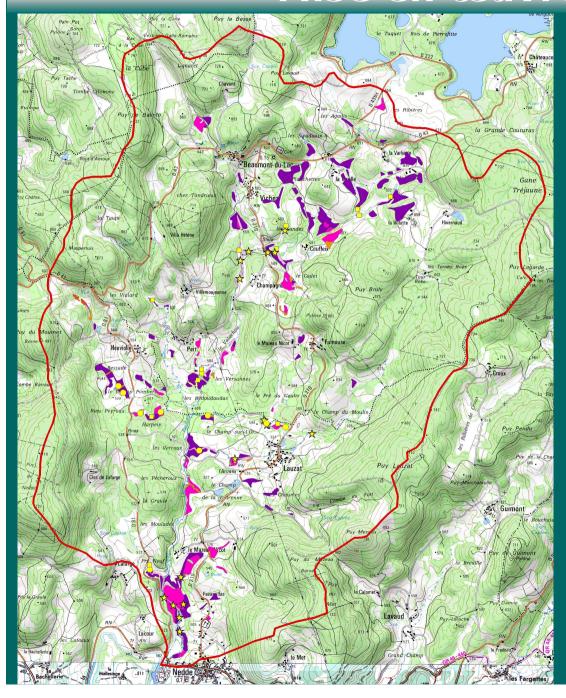




Un patrimoine naturel à préserver



Mise en œuvre 2009



Milieux ciblés

Prairies mésohygrophiles, Prairies à Molinie et communautés associées, Prairies à Jonc rude et pelouses humides à Nard, Tourbières, Pâtures mésophiles. Ripisylves

Surface cible 2009- 2012

100 Ha

10 exploitations

Diagnostics et animation

4 structures

Les 3 mesures proposées

1 - Réduire l'impact du piétinement par une gestion extensive des zones humides pâturées (couplée à la mesure 216)

2- Amélioration de la fonctionnalité des zones humides par une restauration des pacages (couplée à la mesure 216)

3 -Entretien des ripisylves

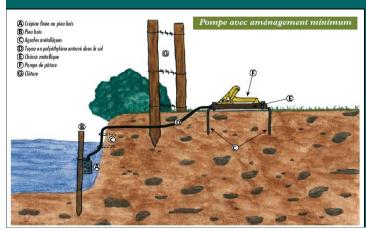
Mesure 216 investissements non productifs

Si parcelle contractualisée en MAE est associée au linéaire du cours d'eau et points noirs détectés = piétinements...

=> Obligation d'améliorer les points noirs (s'il y en a) sur le linéaire associé

Investissement + travaux (effectué par un prestataire) = financements publics à 80%

Dans les autres cas, Financement public seulement à 60%







MERCI DE VOTRE ATTENTION